



Probleme renouvellement titre sejour etudiant

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **13:38**

Bonjour, je suis arrivé en France en septembre 2007 en qualité d'étudiant étranger. Je vous explique mon parcours d'étude qui n'est pas fameux : 2007/2008 échec 1^{ère} année du 2008/2009 1^{ère} année du validé. 2009/2010 échec 2^{ème} année du : (j'ai présenté un certificat médical à la préfecture pour justifier mon absence pendant les cours parce que j'étais vraiment malade.) j'étais absent toute l'année et l'État n'a pas accepté de me réintégrer, j'ai dû faire une inscription à la fac c'était la seule possibilité que j'avais. 2010/2011 : 2^{ème} année à la fac (reorientation) un mauvais choix donc un échec. Actuellement j'ai un peu peur qu'on me refuse de renouveler mon titre de séjour pour l'année prochaine 2011/2012 surtout que j'ai eu que des zéros dans les examens à la fac. Je attire votre attention pour vous dire que j'ai trouvé une autre IUT qui accepte pour me réintégrer et finir mon DUT que j'avais commencé en 2007 mais pour l'année prochaine. Je sais que ma situation est délicate mais c'est vraiment dû à beaucoup de soucis qui m'ont empêché de me présenter au cours. Rassurez-moi s'il vous plaît je veux savoir si j'ai une chance pour renouveler mon titre de séjour pour l'année prochaine avec une inscription 2^{ème} année du. Sinon qu'est-ce que je dois faire comme démarche pour avoir un dossier solide pour avoir plus de chances d'avoir une réponse favorable de la préfecture.

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **14:11**

N'avoir que des zéros à ses examens ???? Avez-vous au moins une preuve que vous avez suivi les cours avec assiduité ? Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet.

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **14:21**

je vous remercie pour votre réponse :rnrnjai eu que des zeros oui !! la formation est tres eloigné par rapport à ce que j'avais fait auparavant je n'ai pas été present du tout sauf au debut .rnrn j'etais obligé de presenté une inscription à la prefecture pour pouvoir renouveler le ts pour cette année .c'etait la seule que j'avais .

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **16:18**

bonjour,rnrnet si je donne à la prefecture un autre certificat medical sachant que j'etais vraiment malade ,est ce que ça peut m'aider

Par **Georges**, le **17/02/2011** à **23:05**

essayer toujours, vous n'y perdez rien

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **23:32**

merci pour la reponse rnrnmais moi je parle de l'année prochaine ,je veux mettre toutes les chances de mon coté avant de déposer une demande de renouvellement .rnrnquesque je dois faire exactement pour ne pas risquer un refus .rnrnmerci d'avance

Par **bil**, le **20/02/2011** à **22:46**

Bonjour,rnrnJe vous conseil de changer de préfecture comme ça le temps qu'il transfert ton dossier t'aura déjà un titre de séjour.rnbonne chance

Par **guest12**, le **21/02/2011** à **02:33**

merci bcp "bil"rnrndonc si j'ai bien compris avant l'expiration du prochaine titre de sejour je fais la demande de renouvellement dans une autre prefecture mais la prefecture n'attend pas que le dossier soit transferer pour donner le nouveau titre de sejour

Par **bil**, le **21/02/2011** à **20:36**

oui monsieurrrnen tous les cas c'est mieux de renouveler dans la même préfecture c'est moins de risques.rnbonne chance

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **01:52**

[citation]j'étais obligé de présenter une inscription à la préfecture pour pouvoir renouveler le ts pour cette année .c'était la seule que j'avais . [/citation]rnAlors vous auriez du être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant.rnOui, vous pouvez essayer, mais le refus est plus que possible, avec une raison légitime qu'il sera difficile de contrer.

Par **guest12**, le **23/02/2011** à **02:03**

[citation]Alors vous auriez du être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant. [/citation]rn[citation]Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet. rn[/citation]rnrrnmimi si je suis ici c pour demander l'aide des personnes qui sont expérimentées et qui peuvent me donner une solution , au lieu de me dire "j'aurai du faire ceci j'aurai du faire cela..."ce qui est fait est fait mnt je veux bien savoir ce que je dois faire dans le futur et pas me parler du passé .rnrrnje vous rappel qu'on est pas venu en france au hasard "surtt les étudiants étrangers" ,sur 100 demandes de visa ya que 15 qui l'obtiennent, et bien sûr l'attribution de visa est soumise à bcp de conditions: entretien pédagogique ,présentation du projet de tude et bien sûr un parcours de tude brillant.rntout cela pour vous dire que rare sont les étudiants étrangers pas sérieux et j'avais bien précisé au début que j'avais des difficultés qui m'ont empêché de me présenter dans les cours ,des difficultés que n'importe quel étudiant peut les avoir sans trop rentrer dans les détails.rnrnje tiens à remercier Bil,georges et mimi pour le temps qu'il m'ont consacré pour me répondre

Par **salim**, le **23/02/2011** à **13:02**

Bonjour,rnrnvaut mieux aller se renseigner auprès d'une association qui a la pratique de dépôt de dossiers pour vous faire une idée de la suite

Par **guest12**, le **23/02/2011** à **20:52**

merci salim ,rnrrnconnaissez vous par hasard une association qui s'occupe des étudiants étrangers ??rncdt

Par **bil**, le **23/02/2011** à **22:13**

Bonsoir,rneffectivement il y a des associations telles que La Cimade, France terre d'asile.
etc
bonne chance

Par **salim**, le **24/02/2011** à **02:15**

Bonsoir,rnrnla cimade assiste les étrangers dans leurs démarches pour le droit au séjournrnsi vous voulez leur montrer des documents, il est utile d'aller les voirrnrn la cimade a, entre autre,2 permanences parisiennes, l'une qui reçoit le lundi et le mardi, l'autre mercredi et le jeudirnrnsi c'est simplement des questions que vous voulez poser, vous pouvez peut etre les contacter simplement au téléphonernrny'a aussi le Gisti qui répond les après midi en semaine au telephone à travers son service juridique

Par **fayyaz**, le **03/12/2011** à **05:06**

salut mec,rnmoi ausii chui étudiant étranger écoute change pas ton prefç en-effet le prefç te demndra toujours ton attestation de réussite j'ai des amies dans ton cas et ils sont chngé oop fini pas de visa tschu a france fini hannn faite attention !!!!!!!!!!! demande au asscooo des étudiante ne pred pas le temps!!!!!!

Par **Nicole29**, le **28/06/2012** à **02:02**

Bonjour,rnnormalement, je dis bien normalement, un étudiant étranger peut redoubler 1 fois et changer 1 fois d'orientation, parfois un redoublement suffit pour un refus de renouvellement, mais parfois, je parle en connaissance de cause, tu peux redoubler 2-3 fois, la préfecture te renouvelle quand même, donc ré-essai de renouveler ta carte. Dans le cas contraire, ta situation à l'air très difficile à défendre, sauf si vraiment, tu étais très malade durant tes années scolaires (et quand on parle de maladie, ce n'est pas juste un simple rhume, grippe, constipation...). Ta seule solution dans ce cas est de te marier. rnAu niveau des associations, il y a la cimade, mais aussi la gisti (de vrais avocats), le pad, afpa... google est ton ami, renseigne toi sur internet.